



# COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

## Présentation du plan d'action 2004-2005-2006

### LÉVIS PRÉSENTE SON PLAN D'ACTION SUR LA POLITIQUE FAMILIALE

---

**Lévis, le 12 mai 2004.-** Le maire de Lévis, M. Jean Garon, accompagné de M. Pierre Brochu, conseiller municipal et président du comité de suivi de la Politique familiale, responsable de son application, a présenté aujourd'hui, au lendemain de son adoption par le conseil municipal, le *plan d'action* de la Politique familiale pour les années 2004, 2005 et 2006.

Ce plan d'action fait suite au dévoilement, en début d'année, de la Politique familiale de la Ville de Lévis, *Des choix pour la famille*, qui a d'ailleurs marqué l'aboutissement d'une démarche engagée en collaboration avec les familles et les organismes du milieu lors de la tenue des *États généraux de la famille*, en novembre 2002.

« Il n'y a pas de petits gestes pour la famille », a indiqué M. Garon. Ainsi, le plan d'action intègre les contributions de 5,5 millions \$ de la Ville à la construction de trois cent quinze logements pour les familles mais aussi l'appui aux comités de parents pour l'aménagement de parcs-écoles comme celui de l'École Saint-Joseph, quartier Lauzon qui sera inauguré cet après-midi et dont la réalisation a été possible grâce à une contribution de 5 000 \$ de la Ville. « L'apport majeur de la Politique de la famille et de son plan d'action est d'affirmer la valeur fondamentale que représente la qualité de la vie des familles pour la Ville, d'intensifier et de mieux coordonner son action propre en faveur des familles et de resserrer les liens de collaboration avec les partenaires qui offrent eux aussi des services aux familles », a déclaré le maire.

On se rappellera que le processus de consultation pour l'élaboration de la Politique familiale, avait permis de déterminer les principaux domaines où la Ville de Lévis pouvait intervenir efficacement en matière de qualité de vie pour les familles. Le maire de Lévis a tenu à rappeler que ces champs d'intervention, au nombre de six, sont de deux niveaux : de compétence municipale ou, essentiellement du ressort d'autres organisations. De compétence municipale, on retrouve les axes suivants : la sécurité, l'aménagement du territoire et l'habitation ainsi que les loisirs et la vie communautaire. Les trois autres, soit les services de garde, la conciliation famille-travail ainsi que la santé et les services sociaux sont des domaines partagés qui relèvent essentiellement du gouvernement du Québec.

DIRECTION DES COMMUNICATIONS

Par son plan d'action, la Ville de Lévis exprime encore une fois sa préoccupation pour la famille. À cet égard, le *plan d'action* précise, pour chaque objectif, les moyens d'action qui seront mis en place, le service municipal responsable, le calendrier d'intervention ainsi que la source de financement.

En collaboration avec les représentants des partenaires du milieu, la Ville de Lévis dressera un bilan annuel des interventions réalisées dans le contexte de ce plan d'action.

Le plan d'action indique la façon dont chacun des services municipaux concernés entend aligner ses actions au cours des prochaines années, afin d'atteindre les objectifs visés. Précisons que tous les niveaux de la structure municipale seront mobilisés dans ce même but et, à l'avenir, tous les projets municipaux qui feront l'objet d'analyse seront scrutés en fonction de leur impact potentiel sur les familles.

## **Sécurité publique**

En matière de sécurité publique, la Ville de Lévis désire offrir un cadre de vie plus sécuritaire pour ses résidents jeunes et moins jeunes. Plusieurs actions seront d'ailleurs entreprises en ce sens, notamment celles permettant d'assurer la sécurité des écoliers et des citoyens aux abords des écoles, de mettre en place des programmes de prévention contre la drogue, l'alcool, etc. La participation des citoyens à l'amélioration de la sécurité ambiante est hautement valorisée dans le plan d'action, entre autres, à travers des mesures comme « Partenariat et parcs sécuritaires », « Gardiens avertis » et « Parents secours ». Le contrôle de la vitesse dans les rues de la ville sera amélioré grâce à un programme d'acquisition d'équipements tels que : radars, indicateur électronique et plaquettes de vitesse.

Une autre mesure que la population pourra également apprécier sur le plan de la sécurité, prévoit la mise en place du «Programme Vigilance» qui consiste à fournir un accès informatique relié directement au Service de police de Lévis aux personnes âgées autonomes et semi-autonomes et aux personnes dites vulnérables.

## **Aménagement du territoire et habitation**

Des actions seront entreprises en matière d'aménagement du territoire et d'habitation afin d'encourager et stimuler davantage le développement de la vie de quartier sur le territoire

municipal. La Ville a fait le choix fondamental de privilégier les familles dans la construction de logements sociaux. Ainsi, 90 % des 350 logements qui seront construits grâce à un programme évalué à 36,7 millions \$, seront destinés aux familles. Une attention particulière est apportée au choix des terrains pour que ces logements soient situés à proximité des écoles, des terrains de jeux et des emplois.

Aussi, un plus grand nombre de familles aura accès à la propriété dans les vieux quartiers via le volet famille du Programme Réno-Québec. D'autres mesures, tout aussi appréciables pour les résidents et résidentes du grand Lévis sont également à prévoir, comme la consolidation et le développement du réseau cyclable et du réseau des parcs et espaces verts. « Notre objectif de faire de Lévis une grande ville de nature et de culture est à mettre en parallèle avec la Politique familiale et son plan d'action, car les familles et les enfants seront les grands bénéficiaires des parcs, des pistes cyclables, des accès aux fleuves et des paysages que nous voulons aménager et préserver », a indiqué M. Garon.

### **Service aux citoyens**

En matière de services aux citoyens, le volet loisir qui représente actuellement l'un des champs d'intervention les plus investis par les villes, sera maintenu et adapté aux nouvelles réalités en concordance avec les besoins des citoyens. En regard des terrains de jeux, la Ville de Lévis souhaite offrir aux parents d'enfants ayant un handicap, un service de garde approprié et offrir aux personnes vivant une situation de pauvreté et/ou d'exclusion, de participer aux activités offertes par la Ville, de la même manière que pour tout autre individu. « Une des valeurs fondamentales qui soutient la Politique familiale est l'égalité des chances quant à l'accès aux services de la Ville », a souligné M. Garon.

Par ailleurs, le maire a tenu à souligner que la qualité de la vie communautaire dépend d'abord et avant tout de l'engagement des citoyens et citoyennes dans la vie associative de leur quartier et de la Ville. « L'appareil municipal est un facilitateur et un accompagnateur de cette vie associative mais le carburant essentiel en demeure le bénévolat et la participation des personnes », a déclaré le maire qui s'est réjoui de la santé actuelle des organismes communautaires dans l'ensemble de la Ville.

### **Agir en partenariat**

« Agir pour la famille c'est, au-delà de telle ou telle mesure, beaucoup une question de collaboration et actuellement, cette collaboration est très forte dans notre milieu », a déclaré M.

Garon. Le maire de Lévis réfère ainsi aux excellentes relations qui se sont développées entre la Ville et les autorités gouvernementales et paragouvernementales autour de projets concrets. Par exemple : l'identification de terrains pour la construction de logements destinés aux familles avec la Commission scolaire des Navigateurs, l'appui à des Comités de parents pour l'aménagement de parcs-écoles avec les députés, ou encore le travail des CLSC en collaboration avec l'Office municipal d'habitation pour améliorer la qualité de vie dans les logements sociaux de la Ville.

« La Politique familiale et son plan d'action nous permettront de renforcer notre réseau de solidarité autour de la famille, et ce sera sans doute l'une de leurs contributions les plus importantes », a conclu M. Garon.

-30-

Source : Lyse Routhier  
Direction des communications  
Té. : 835-8288